Distr.
LIMITÉE

CS/ID/RAERESA-AGM/I/8

Janvier 2017

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

MARCHÉ COMMUN
de l'Afrique orientale et australe

Septième Assemblée annuelle générale (AGA) de l'Association régionale des régulateurs de l'énergie pour l'Afrique orientale et australe (RAERESA)

Taj Pamodzi Hotel, Lusaka (Zambie)

19–20 janvier 2017

RAPPORT FINAL

INTRODUCTION

1. La septième Assemblée générale annuelle (AGA) de l'Association régionale des régulateurs de l'énergie pour l'Afrique orientale et australe (RAERESA) se tient à Taj Pamodzi Hotel, à Lusaka, en Zambie, les 19 et 20 janvier 2017. Les principaux objectifs de la réunion sont d'examiner le rapport annuel d'activités et l'efficacité de RAERESA d'examiner les projets de plans stratégiques et plans d'activités ainsi que le projet de programme de travail 2017. Ces documents ont été produits et présentés par Atkins, le consultant qui a pour mission de soutenir le COMESA et RAERESA en vue d'une gouvernance stratégique, durable, intégrée et coordonnée, dans le cadre de la Facilité d'assistance technique (FAT) « Énergie durable pour tous (SE4ALL) » de l'Union européenne.

Participation

2. La réunion réunit les participants suivants :

   a. **Membres à part entière de RAERESA :** le Service d'électricité et l'Organisme de réglementation de la protection des consommateurs de la République arabe d'Égypte, l'Organisme de règlementation de l'énergie de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, Energy Regulatory Commission de la République du Kenya, l'Office de régulation de l'électricité de la République de Madagascar, Rwanda Utilities Regulatory Authority de la République du Rwanda, Seychelles Energy Commission de la République des Seychelles, Electricity Regulatory Authority de la République du Soudan et Zimbabwe Energy Regulatory Authority de la République du Zimbabwe **;**

   b. **Membres associés de RAERESA** : le Ministère de la Production, de l'Environnement, de l'Énergie, de l'Industrie et de l'Artisanat de l'Union des Comores et le Ministère de l'Énergie et des ressources hydrauliques de la République démocratique du Congo.

   c. **Observateurs** : Utility Regulatory Authority de la République de Maurice et Energy Regulation Board de la République de Zambie

3. Participent également à la réunion : le ministère de l'Énergie de la République de Zambie ; la Commission européenne ; la Direction générale de la coopération internationale et du développement, l'énergie durable et les changements climatiques, la Délégation de l'Union européenne en Zambie et au COMESA et une équipe de consultants d'Atkins, dans le cadre de la Facilité d'assistance technique (FAT) « Énergie durable pour tous (SE4ALL) » de l'Union européenne.

4. La liste des participants figure à l'Annexe IV du présent rapport.

A. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Discours de l'invité d'honneur

5. La Brigadière générale Emeldah C. Chola (retraitée), Secrétaire permanente, Ministère de l'Énergie, République de la Zambie, déclare la réunion officiellement ouverte. Elle souhaite la bienvenue à tous les délégués à la septième Assemblée générale annuelle (AGA) de RAERESA et à Lusaka, en Zambie.

Elle indique que le peuple zambien se sent honoré d'accueillir cette réunion et que la Zambie est fermement résolue à respecter les objectifs de l'intégration économique régionale sur le continent africain et en particulier dans la région du COMESA.

6. Elle indique que le succès du développement économique et social des populations du COMESA et leur éradication de la pauvreté ne pourra avoir lieu que lorsque la stabilité régnera dans la région. Elle ajoute que l'infrastructure énergétique jouera un rôle essentiel dans la création d'un environnement favorable pour les investissements. Dans ce contexte, elle indique que le COMESA accorde à l'infrastructure énergétique son rôle légitime dans la programmation de l'intégration régionale. À cet égard, elle fait observer que la région du COMESA a commencé à voir des améliorations significatives de la capacité de production en ligne avec mise en service attendue de grands projets de production d'électricité en Éthiopie, au Kenya, en Ouganda, en Zambie et dans d'autres pays du COMESA, ce qui devrait réduire les pénuries d'électricité dans la région.

Mot de bienvenue de l'Agent responsable du COMESA

7. Madame Victoria Mwewa, l'Agent responsable du Secrétariat du COMESA prononce son allocution à la séance d'ouverture. Elle souhaite la bienvenue à tous les délégués en Zambie et les invite à tirer profit de leur séjour dans le pays. Elle indique que, malgré la diversité des membres du COMESA, la région a réussi à aller de l'avant avec le programme d'intégration. À cet égard, elle indique que la région a décidé de lancer l'Union douanière en 2009, après avoir réalisé la Zone de libre-échange en 2000 et que la région s'est prononcée sur l'Union douanière dans le processus d'intégration et, par conséquent, il n'est que logique que le COMESA suive les déclarations jusqu'à la conclusion finale.

8. Elle indique que le pourcentage de la population du COMESA ayant accès à l'électricité serait d'environ 45% et qu'en 2040 le pourcentage serait d'environ 80%, à condition que des investissements de plusieurs milliards de dollars soient effectués et cela au cours des dix prochaines années. Elle ajoute que la consommation d'électricité par habitant dans la région du COMESA est estimée à environ 605 kilowattheures (kWh) par personne en 2015. Elle indique ensuite que cette consommation est également très faible par rapport à la consommation d'électricité par habitant des autres pays en développement pour l'année 2005, soit 1169 kilowattheures (kWh) par habitant.

Discours d'ouverture de la Commission européenne, Direction générale de la coopération internationale et du développement, énergie durable et changement climatique

9. Mme Karine Genty, Chef d'unité adjointe, Énergie durable et changement climatique, Commission européenne, prononce également un discours lors de la séance d'ouverture. Elle fait observer que cette initiative devrait accélérer l'harmonisation des marchés énergétiques de la région du COMESA en renforçant le rôle de RAERESA, qui couvrira tous les secteurs de l'énergie, la réglementation, les opérations du marché, les sources d'énergie renouvelables et l'efficacité énergétique au niveau régional.

10. Elle réitère en outre que le soutien que l'Union européenne fournira au COMESA/RAERESA au cours des quatre prochaines années permettra à l'Association d'atteindre ses objectifs stratégiques. Mme Genty indique que le renforcement et l'harmonisation du cadre réglementaire et des institutions régionales et nationales sont les

facteurs clés qui faciliteront l'investissement dans la production et la distribution durables d'énergie à des prix abordables. Elle indique en outre que l'Union européenne a réservé 2,7 milliards d'euros pour l'Afrique subsaharienne (niveaux national et régional) pour la période 2017-2020.

Discours d'ouverture du Président de la plénière de RAERESA

11. Le Kenya, étant actuellement président de la plénière de RAERESA, préside la réunion. Dans ses observations liminaires, l'Ingénieur Joseph Ng'ang'a, Directeur général de la Commission de régulation de l'énergie de la République du Kenya, souhaite la bienvenue aux membres, membres associés, observateurs de RAERESA et aux personnalités invitées à la septième Assemblée générale annuelle (AGA). Il remercie le Gouvernement et le peuple de la République de Zambie pour l'hospitalité accordée aux délégués depuis leur arrivée dans la belle ville de Lusaka et pour les excellentes installations qui ont été mises à la disposition des délégués.

12. L'Ingénieur Ng'ang'a souligne que les statistiques de l'énergie pour la région du COMESA seront une indication ferme de la quantité de travail qui devra être fait pour veiller à ce que l'énergie devienne un outil clé pour faire des affaires et augmenter la productivité des industries du COMESA. À cet égard, il souligne que le déficit énergétique pourrait provoquer environ 2% de perte de la croissance du produit intérieur brut (PIB) dans la plupart de nos pays. Il souligne en outre que 55% de personnes dans la région du COMESA n'ont pas accès à l'électricité et que la capacité totale installée de la région du COMESA à l'heure actuelle serait d'environ 68 000 mégawatts par rapport à environ 50 000 de l'Afrique du Sud. Il rappelle également que, comme RAERESA a commencé sa migration vers un Secrétariat dédié, elle devrait être en mesure d'administrer son propre Secrétariat en termes de personnel et d'autres questions logistiques au cours d'une à deux années prochaines, suite à l'accord selon lequel les membres de RAERESA devraient envisager de verser des contributions financières et en nature.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

13. La réunion examine et adopte l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour
2. Introduction du plan stratégique et du plan d'activités

   Facilité d'assistance technique (FAT) : Aperçu et recommandations sur la gouvernance intégrée et coordonnée de RAERASA

   Examen du rapport du Dixième Comité Exécutif de RAERESA
3. Examen du projet de plan stratégique

   Facilité d'assistance technique (FAT) : Présentation du projet de plan stratégique de RAERESA pour une gouvernance durable, intégrée et coordonnée

4. Examen du projet de plan d'activités de RAERESA en vue d'une gouvernance durable, intégrée et coordonnée

5. Examen du projet de programme de travail à l'appui du COMESA et de RAERESA en vue d'une gouvernance stratégique, durable, intégrée et coordonnée, y compris la présentation de l'état de la mise en œuvre du programme de travail 2012-2016 de RAERESA

6. Conclusion du plan stratégique et du plan d'activités et du programme de travail

7. Élection du président de la Plénière et des présidents des Comités de portefeuilles

8. Questions diverses et rédaction du rapport

9. Adoption du rapport et clôture de la réunion

B. COMPTE RENDU DES DÉBATS

14. La réunion examine les points de l'ordre du jour ci-dessus, et les débats et résultats des délibérations sont présentés ci-après.

EXAMEN DU RAPPORT DU DIXIÈME COMITÉ EXÉCUTIF DE RAERESA

15. Le Dr Frederick Nyang présente le rapport de la 10e réunion du Comité exécutif. La réunion examine le rapport. Les délibérations et recommandations sont présentées ci-dessous.

16. La réunion note que le Comité exécutif de RAERESA a tenu deux réunions, du 26 au 28 octobre 2016 et le 18 janvier 2017 pour examiner les projets de plan stratégique et de plan d'activités et le projet de programme de travail de 2017. Cela est présenté par les consultants d'Atkins dont les services sont loués pour élaborer des documents afin de soutenir le COMESA et RAERESA en vue de favoriser une gouvernance stratégique, durable, intégrée et coordonnée. Il convient de noter que ce projet est mis en œuvre dans le cadre de la Facilité d'assistance technique (FAT) « Énergie durable pour tous (SE4ALL) » de l'Union européenne.

17. Il est en outre noté que les deux réunions du Comité exécutif ont discuté et examiné en détail le projet de plan stratégique et d'activités révisé, ainsi que le Programme de travail 2017 révisé. Voici les questions de fond inscrites à l'ordre du jour pour examen par la réunion.

EXAMEN DU PROJET DE PLAN STRATÉGIQUE

18. Le consultant présente le projet de plan stratégique révisé à la réunion pour examen.

19. L'objectif principal du plan stratégique est de définir la stratégie à long terme de RAERESA pour les dix prochaines années 2017 à 2026. Il tient compte du cadre politique, juridique et réglementaire actuelle aux niveaux international (ONU), continental (Afrique), régional (région tripartite COMESA, EAC et SADC) et national (États membres du COMESA). Il reflète à la fois le mandat de RAERESA défini par sa Constitution et les attentes des membres de RAERESA et des parties prenantes de la région du COMESA pour assurer sa mise en œuvre réussie. Il a été préparé à l'aide d'une approche participative. Les commentaires recueillis auprès des parties prenantes ont été analysés et un consensus sur l'orientation

stratégique la plus appropriée que RAERESA devrait adopter au cours de la période de la stratégie a été atteint. Cela a permis de clarifier la vision, la mission et les buts et objectifs stratégiques de RAERESA.

20. Les objectifs stratégiques majeurs, compatibles avec la vision et la mission de RAERESA, ont été identifiés pour RAERESA et pour le secteur de l'énergie réglementé pour la période de la stratégie. Les objectifs stratégiques ont été fixés et décomposés en objectifs stratégiques qui ont également été traduits en initiatives de mise en œuvre SMART avec des résultats escomptés pour répondre aux besoins et aux défis réglementaires du secteur de l'énergie. Chaque objectif stratégique donne une idée claire de ce qui doit être fait en ce qui concerne la réglementation énergétique régionale. Les objectifs identifiés pour chaque objectif stratégique, une fois accomplis, devraient assurer la croissance du secteur, une gestion efficace des ressources et le renforcement de la sécurité énergétique pour soutenir le développement social et économique.

21. Les grandes lignes de la structure du Plan stratégique comprennent le chapitre introductif, qui couvre l'historique de RAERESA en résumant des informations sur son contexte et sa situation actuelle concernant le cadre juridique, ses objectifs, ses fonctions et sa structure organisationnelle. Les analyses contextuelles, situationnelles et des parties prenantes sont présentées dans le deuxième chapitre. La vision, la mission et les valeurs fondamentales sont définies dans le troisième chapitre. Les buts et objectifs stratégiques, ainsi que les initiatives de mise en œuvre et les résultats escomptés sont établis dans le quatrième chapitre. Les défis, les facteurs de succès, les risques et les hypothèses émanant de l'analyse contextuelle et situationnelle sont décrits dans le cinquième chapitre. Les besoins en ressources sont identifiés plus loin dans le sixième chapitre. Les aspects du suivi, de l'évaluation et de la communication sont fournis dans le dernier chapitre.

EXAMEN DU PROJET DE PLAN D'ACTIVITÉS

22. Le consultant présente le projet de plan d'activités à la réunion pour examen.

23. Ce plan d'activités de RAERESA couvrant la période quinquennale 2017-2021 constitue la première phase de mise en œuvre de son Plan stratégique pour la période décennale 2017-2026. Il prend en compte l'évolution mondiale, régionale et nationale du secteur de l'énergie réglementé en général et des réseaux/systèmes/marchés d'électricité, du pétrole et du gaz, des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique en particulier. En outre, il contient des initiatives détaillées à mettre en œuvre ainsi que les résultats escomptés. Ceux-ci permettront à RAERESA de réaliser les objectifs stratégiques du Plan stratégique 2017-2026.

24. Les grandes lignes de la structure du Plan d'activités comprennent le chapitre introductif qui décrit RAERESA et ses membres en s'appuyant sur les principaux thèmes du Plan stratégique. Le deuxième chapitre décrit le plan quinquennal de RAERESA. Les hypothèses budgétaires, les ressources humaines et financières requises et le sommaire du budget pour la période quinquennale du plan d'activités sont fournis dans le troisième chapitre. Le quatrième chapitre énonce les objectifs du suivi et de l'évaluation, le cadre de suivi et d'évaluation et les facteurs critiques de succès. Les annexes contiennent de plus amples détails sur : A) la matrice du plan d'activités ; B) la structure organisationnelle (organigramme) ; C) le modèle de financement/modèle de contribution ; et D) le plan de collaboration pour RAERESA issu de l'analyse des parties prenantes dans le plan stratégique.

25. Le Plan d'activités sert de plan d'action pour RAERESA pour les cinq premières années de la période de la stratégie. Dans ce contexte, le Plan d'activités définit les finances et les animateurs d'activités requis selon des calendriers d'exécution annuels (par année) pour chacun des buts et objectifs stratégiques, ainsi que les initiatives de mise en œuvre et les résultats escomptés.

EXAMEN DU PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL 2017

26. Le consultant présente le projet de programme de travail 2017 à la réunion pour examen.

27. L'objectif du programme de travail d'un an est de donner une orientation et une impulsion à RAERESA et lui permettre de passer d'un Secrétariat intérimaire au sein du Secrétariat du COMESA à un Secrétariat autonome de RAERESA.

28. La réunion note que le Programme de travail 2017 de RAERESA a identifié cinq objectifs stratégiques qui permettront d'atteindre les objectifs suivants :

a. objectif stratégique 1 : renforcement des capacités, échange d'informations, statistiques et base de données de l'énergie ;
b. objectif stratégique 2 : cadres juridiques et réglementaires harmonisés ;
c. objectif stratégique 3 : améliorer les énergies renouvelables ;
d. objectif stratégique 4 : amélioration du climat et de l'efficacité énergétique ; et
e. objectif stratégique 5 : Secrétariat de RAERESA efficient et efficace.

29. S'agissant de ressources humaines, Les consultants proposent une structure organisationnelle pour soutenir la réalisation de la stratégie, du plan d'activités et du programme de travail.

30. La présentation propose également que le Secrétariat coordonne et facilite les activités des membres de RAERESA à partir d'un groupe d'experts de la région sur demande.

31. Au cours des délibérations qui suivent, la réunion souligne que les décisions prises et les recommandations formulées par la 6^{e} Assemblée générale annuelle (AGA) tenue au Caire (Égypte) du 18 au 19 novembre 2015, qui ont été ensuite adoptées par la neuvième réunion des ministres de l'Infrastructure chargés des transports, des communications, des technologies de l'information et de l'énergie, tenue en février 2016 à Bahr Dar (Éthiopie) et approuvée par la trente-sixième réunion du Conseil des ministres du COMESA tenue à Antananarivo, (Madagascar) en octobre 2016, soient clairement intégrées au plan stratégique et d'activités et soit au premier rang dans le programme de travail. Ces décisions figurent à l'Annexe I du présent rapport.

32. La réunion convient que l'objectif stratégique 2 devrait être reformulé de manière à se lire "des cadres juridiques et réglementaires harmonisés sans commerce transfrontalier d'énergie de réseaux".

33. La réunion note qu'il y a un certain nombre de nouvelles exigences dans le domaine de la réglementation de l'énergie qui nécessiterait davantage d'attention, comme le renforcement des capacités, le partage de l'information et les statistiques et la base de données sur l'énergie. À cet égard, la réunion examine la nouvelle structure proposée avec des comités de portefeuille restructurés pour être basés sur les services plutôt que sur l'industrie, afin de refléter le mandat

et les objectifs stratégiques de RAERESA. La réunion note que la constitution actuelle de RAERESA ne permettrait pas de restructurer les comités de portefeuille. Cela est dû au fait que la constitution prévoit quatre comités de portefeuille, ce qui est restrictif. En conséquence, la réunion décide d'envisager de modifier la constitution pour tenir compte de ces nouveaux développements dans le secteur de l'énergie. La réunion souligne également que la constitution ne devrait pas être prescriptive en ce qui concerne le nombre de portefeuilles.

34. La réunion se félicite de la mise en place d'un Secrétariat de RAERESA dédié et pleinement opérationnel, conforme aux dispositions actuelles de la Constitution, tout en maintenant les fonctions et le mandat actuels prévoyant que RAERESA devrait continuer à appuyer les organismes de réglementation de l'énergie tels que l'IRB pour le Pool énergétique de l'Afrique de l'Est (EAPP) qui devrait jouer le rôle de régulateur du secteur au lieu de RAERESA.

35. Bien qu'il y ait consensus pour maintenir le fonctionnement actuel de RAERESA en tant qu'association, la réunion envisage que les options futures pour le développement de RAERESA seront explorées pendant la période du plan stratégique pour traiter des questions de réglementation de l'énergie d'une manière harmonisée. À cet égard, la réunion souligne la nécessité de traiter à la fois des questions réglementaires nationales/internes et transfrontalières, en couvrant la partie continentale ainsi que les États insulaires. La réunion souligne également que la transposition des lignes directrices adoptées est un aspect important et que RAERESA devrait jouer un rôle central pour faciliter la mise en œuvre.

36. La réunion note que la situation actuelle de RAERESA entraverait les restrictions afin d'attirer les investissements dans la région et faciliter la participation des partenaires de développement pour une coopération et une collaboration accrues. À cet égard, la réunion souligne la nécessité d'accélérer la mutation en une RAERESA plus efficace et plus forte. La RAERESA transformée permettrait une responsabilisation et une transparence accrues, conformément aux meilleures pratiques internationales. Le résultat de ce nouvel organisme serait l'amélioration de la sécurité, l'accessibilité et l'abordabilité énergétique.

37. La réunion approuve la formule de contribution proposée et exhorte les membres à soumettre leurs budgets totaux le plus tôt possible pour permettre au consultant de simuler la contribution de chaque membre. La réunion prévoit que les membres commenceront à contribuer au budget de RAERESA dans un délai d'un à deux ans. La raison en est que les membres doivent prendre en compte le budget de RAERESA dans leurs budgets nationaux compte tenu des différents délais d'approbation budgétaire pour les pays.

Décisions

38. ***La réunion convient de ce qui suit :***

- ***a. le plan stratégique révisé de RAERESA, le plan d'activités révisé de RAERESA et le programme de travail 2017 révisé de RAERESA doivent être adoptés ;***
- ***b. la structure de gestion actuelle de RAERESA doit opérer en transition jusqu'à ce que les changements envisagés dans le cadre des plans et programmes adoptés deviennent effectifs ;***
- ***c. il faut modifier la constitution dans un délai d'un an afin de permettre l'adoption de la nouvelle structure proposée avec des comités de portefeuille restructurés basés sur les services plutôt que sur l'industrie, afin de refléter***

le mandat et les objectifs stratégiques de RAERESA et de prendre en considération ces nouveaux développements dans le secteur de l'énergie ;

d. les membres doivent soumettre immédiatement leurs budgets totaux relatifs à la règlementation en matière d'énergie pour permettre au consultant de simuler la contribution de chaque membre ; et

e. les membres doivent prendre en compte le budget de RAERESA dans leurs budgets nationaux et commencer à contribuer au budget de RAERESA à partir de janvier 2018

39. Le plan stratégique adopté de RAERESA, le plan d'activités et programme de travail 2017 figurent aux Annexes II, III et IV du présent rapport.

C. ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA PLÉNIÈRE ET DES PRÉSIDENTS DES COMITÉS DE PORTEFEUILLES - POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

40. Conformément à l'Article 7 de la Constitution sur « Structure de RAERESA », 7.2 « la plénière » qui prévoit que « la plénière élit un président pour un mandat de deux ans sur une base rotative, qui préside les réunions de la plénière ». En tenant compte du fait que la Plénière est l'autorité suprême de RAERESA, La réunion note que RAERESA a entamé une période transitoire après la formulation des plans stratégiques et d'activités. La réunion note également que cela pourrait nécessiter que le mandat du Comité exécutif actuel de RAERESA soit prolongé afin de permettre une transition en douceur.

Décision

41. **La réunion prend les décisions suivantes :**

a. L'adhésion au Comité exécutif doit être échelonnée pour assurer une transition en douceur et la mémoire institutionnelle, et les membres sans portefeuille devraient être ajoutés au comité exécutif ;

b. La constitution doit être modifiée dans un délai d'un an et le Secrétariat doit compiler les questions qui nécessiteront une révision constitutionnelle ; et

c. Le Comité exécutif actuel prolonge son mandat pour gérer la période de transition.

D. QUESTIONS DIVERSES

42. La réunion assiste à une présentation du Rwanda sur la mise en place de programmes d'études supérieures en économie réglementaire et en politique de la concurrence et en économie de l'énergie pour éventuellement devenir un centre d'excellence pour le secteur des infrastructures. Le programme est un partenariat conjoint entre Rwanda Utilities Regulatory Authority (RURA) et l'Université du Rwanda. Le programme couvrira à la fois les aspects économiques et techniques de la réglementation concernant les secteurs de l'infrastructure, à savoir l'énergie, les TIC, l'eau et l'assainissement et les transports. Le programme offrira également des cours de perfectionnement à la mi-carrière semblables à ce que d'autres universités internationales offrent. Le cours devrait permettre d'établir un bon équilibre entre la théorie/principe et l'application pour traiter des questions pratiques touchant le secteur des infrastructures. L'enseignement impliquera l'utilisation d'experts du monde universitaire et de l'industrie à travers le monde.

43. Le présentateur demande aux États Membres d'envisager de parrainer des étudiants lorsque le programme commencera pour assurer la viabilité du programme.

44. La réunion se félicite de cette initiative et préconise que l'expertise de la région soit partager, en particulier lorsqu'un autre État membre a des domaines d'intérêt particuliers comme Geo-thermo au Kenya.

45. La Zambie informe la réunion qu'elle rejoindra très prochainement RAERESA

E. ADOPTION DU RAPPORT ET CLÔTURE DE LA RÉUNION -

Adoption du rapport

46. La réunion adopte le rapport avec des amendements.

Clôture de la réunion

47. À la clôture de la réunion, le Président remercie les délégués pour leur participation active aux travaux qui ont permis à la réunion d'adopter son rapport avec succès et il leur souhaite un retour en toute sécurité dans leurs foyers respectifs. Il ajoute que RAERESA devrait donner une grande visibilité à la région et à l'Afrique en général en facilitant la fourniture d'options énergétiques durables et en se mettant au vert.

ANNEXE IV

LIST OF PARTICIPANTS/
LISTE DES PARTICIPANTS

COMOROS

Mr. Djamal Ali Mbaraka, Director, NFP Renewable Energy, Ministry of Energy B P 041 Moroni, Tel: +269 332 0004, Fax: +269 773 9136, Email: djamalimbaraka@yahoo.fr

DRC

Mr Iziba Mabiala Jerome, Chef de division, Ministère de l'Energie, Mobile : +243 817304285, Email: izibam@yahoo.fr; jeromeiziba@gmail.com

EGYPT

Eng. Hatem Mohamed Waheed Amer, Executive Chairman, Egyptian Electric Utility and Consumer Protection Regulatory Agency, 1 Meher Abazza St. Nasr City, 11211, Cairo, Tel: +202 23423482; +201 223186900; Fax: +202 23423480, E-mail: hatem.waheed@hotmail.com; hatem.waheed@egyptera.org

ETHIOPIA

Mr. Getahun Moges Kifle; Director General, Ethiopian Energy Authority, P O Box 2554 Addis Ababa, Tel: + 251 911226372; Fax: +251 11 550 7734; Email: getahunmoges@gmail.com;

KENYA

Mr. Joseph Ng'ang'a, Director General, Energy Regulatory Commission, P O Box 46281-00100 GPO, Nairobi, Tel: +254 733 718 086, Fax: +254 20 271 7803 Email: joe.nganga@erc.go.ke

Dr. Frederick Nyang, Director, Economic Regulation, Energy Regulatory Commission, P O Box 46281-00100 GPO, Nairobi, Tel: +254 722 864087, Email: frederick.nyang@erc.go.ke

MADAGASCAR

Mr. Rasolojaona Rivoharilala, Executive Secretary, Office of Regulation de L'Electricite, Ministry of Energy and Hydrpcarbons, VB 72 NA Rue Tsimanindry Ambatoroka 101 Antananarivo, Madagascar. Tel: +261 320481539, Email r.rasolojaona@ore.mg; ore@ore.mg

MAURITIUS

Mr. Narain Sadatmanund, Commissioner URA, Ministry of Energy, Ebene, SICOM, Building, Tel: +230 405 6700, Email: s.narain@intnet.mu

RWANDA

Eng. Alfred Dusenge Byigero, Head of Department of Energy, Water and Sanitation Regulation, RURA, Tel: +250 788303910, 250 25284562, Fax: +250 25284563, Email: alfred.byigero@rura.rw;

SEYCHELLES

Ms Bernice Xavielle Anne Charles, Principal Officer Licensing and Enforcement, Seychelles Energy Commission, Unity House, Block B, 3rd Floor Rm 307/308, Palm street, P O Box 1488, Victoria Mahe, Tel: +248 461 0825, +248 461 0819, Fax: + 248 461 0196, Email: bcharles@sec.sc

SUDAN

Eng. Mohamed Kheir Ahmed Elginaid, Secretary General, Electricity Regulatory Authority, Ministry of Water Resources and Electricity, P O Box 1380, Ghama Avenue, No. 99, Khartoum, Sudan, Tel (Cell) +249123494800 Email: melginaid@gmail.com

ZAMBIA

Mr. Oscar Kulumiana, Director Energy, Ministry of Energy, Tel: +260 976 090 564, kalumiana64@yahoo.come

Ms Francesca Zyambo, Director Planning/Policy, Ministry of Energy, Tel: +260 979 789 982, Email: frachisangano@yahoo.comm

Mr. Yohane Mukabe, Director Technical Regulations, Energy Regulation Board, P.O. Box 37631 Lusaka, 10101 Zambia. Tel: +260 211 258844/9, Fax: +260 211 258852' E-mail: ymukabe@erb.org.zm

COMESA SECRETARIAT,

Simal Amor, Chief Strategic Planning, COMESA CENTRE, Ben Bella Road, P O Box 30051, Lusaka, Zambia, Tel: +260 211 229726-32, Fax: +260 211 225107, Email: samor@comesa.int

Lydia Mulenga, Senior Administrative Assistant, COMESA CENTRE, Ben Bella Road, P O Box 30051, Lusaka, Zambia, Tel: +260 211 229726-32, Fax: +260 211 225107, Email: lmulenga@comesa.int

RAERESA SECRETARIAT,

Dr Mohamedain E. Seif Elnasr, Chief Executive Officer ad.interim of RAERESA, C/O COMESA SECRETARIAT, COMESA CENTRE, Ben Bella Road, P O Box 30051, Lusaka, Zambia, Tel: +260 211 229726-32, Fax: +260 211 225107, Email: seifelnasr@comesa.int

EU

Ms Karine Genty, Deputy Head of Unit, International Cooperation and Development, Sustainable Energy and Climate Change, European Commission, L-41 08/22, B-1049

Brussels/Belgium, Tel. +32 2 29 68934 (office), +32 460 768934 (mobile), E-mail: karine.genty@ec.europa.eu

Mr. Adam Grodzicki, Head, Infrastructure Section, European Union Delegation to Zambia and COMESA, Lusaka, Zambia, Tel: +260 211 250 711, Email: Adam.GRODZICKI@eeas.europa.eu

Mr. Graham Ching'anbu, Programm Manager, Infrastructure, European Union Delegation to Zambia and COMESA, Lusaka, Zambia, Tel: +260 211 250 711, Email: Graham.Ching'ambu@europa.eu

CONSULTANTS

Mr Alagi Basiru Gaye, NKE1 and Team Leader, basiru72@gmail.com

Dr Nijaz Dizdarevic, NKE2, EIHP ndizdarevic@eihp.hr

Mr Ntazana Siame Kaulule, NKE3, ntazanak@gmail.com

Ms Ismini Spachou, Project Manager,HCL Management, Philopappou 34, 11741 Athens Greece, Tel: + 30 210 924 0885 ext. 913, Fax + 30 210 924 0769, E-mail: office@hcl-consultants.com